

■ Semaine après semaine, le gouvernement poursuit sa politique antisociale ■ Le chômage reste à un niveau élevé et les droits des chômeurs sont de plus en plus amputés ■ Après la contre-réforme des retraites de l'an dernier, le gouvernement s'apprête à s'attaquer à la sécurité sociale ■ Le Medef se frotte les mains : ses propositions sont reprises les unes après les autres par le Gouvernement Raffarin ■ Une riposte est nécessaire

Une riposte unitaire est nécessaire

Après l'échec du mouvement du printemps 2003, il était difficile de relancer des mobilisations et le gouvernement en a largement profité. Mais depuis le début de l'année, plusieurs secteurs ont engagé des actions (EDF, SNCF, La Poste, France Télécom, hôpitaux...). Toutefois ces mobilisations se font sans aucune volonté d'unité de la part des grandes organisations syndicales. Cessons de nous voiler la face ! Ne proposer que des « journées d'action » ou même des grèves de 24 heures strictement catégorielles, sans aucune coordination des luttes, c'est, au point où nous en sommes, se résoudre à l'impuissance.

Le mouvement syndical a une responsabilité importante pour préparer des mobilisations unitaires au plan national comme au plan local. En ce sens, l'Union syndicale G10 Solidaires s'est adressée aux autres organisations syndicales pour proposer de se rencontrer et de préparer ensemble des mobilisations nationales.

**Pour une véritable
liberté syndicale :**



Des attaques tout azimut !

- La mise en place de la nouvelle convention Unedic au 1er janvier 2004, signée par certains syndicats, prive d'indemnisation des dizaines de milliers de chômeurs, les appauvrit davantage en les mettant en situation de Rmistes (avec moins de 400 euros par mois).
- La loi Fillon de décembre 2003 donne plus de pouvoir aux patrons en inversant la hiérarchie des normes dans les négociations : les accords d'entreprises peuvent déroger aux conventions collectives et introduire des dispositions défavorables aux salariés.
- Aucune négociation salariale n'a lieu dans le secteur public et dans le secteur privé, c'est le blocage total.
- Le chômage continue d'augmenter, six millions de personnes vivent dans la pauvreté dont de nombreux enfants.
- Les plans de licenciement se multiplient, mais le gouvernement envisage une loi qui vise à alléger les procédures contenues actuellement dans le Code du travail et qui donne encore quelques garanties collectives aux salariés.
- Le secteur de la recherche connaît sa plus grande crise faute de crédits suffisants ; mais dans le même temps, le gouvernement octroie 1,5 milliard d'euros aux restaurateurs !
- La loi Perben sur la « grande criminalité » contient des atteintes très grave contre les libertés publiques.
- La décentralisation continue à se mettre en place. Dans l'Education Nationale, l'article de loi organisant le transfert des 96000 TOS a été adopté le 3 mars 2004. Le projet de réseaux d'écoles ouvre la même voie pour les instituteurs et professeurs des écoles. En attendant celle des enseignants des collèges et lycées...
- Sans oublier les autres attaques sur l'ensemble du système éducatif : recrutements en baisse, précarité croissante, budgets tronqués, diminution des DGH, disparition de certains enseignements, optionnalisation des disciplines artistiques, mise en place du LMD (Licence, Master, Doctorat), autonomie des établissements, professionnalisation généralisée des formations, ingérence des entreprises dans le contenu des programmes...

L'avenir de notre système de santé

Un gouvernement aux ordres du Medef

Après la contre-réforme des retraites, le gouvernement s'apprête à nous rejouer le même scénario en matière de sécurité sociale : affaiblissement des garanties collectives se traduisant par un développement des inégalités dans l'accès aux soins. Le Medef l'avait clairement indiqué : après les retraites, il fallait s'attaquer à la sécurité sociale. Le secteur de la santé représente aujourd'hui un budget considérable : les assurances privées souhaitent mettre la main sur cette manne financière qui, pour l'essentiel aujourd'hui échappe à la logique du profit.

Dans ce journal vous trouverez un tract expliquant la stratégie gouvernementale pour mettre en place sa réforme comme il l'a fait pour les retraites :

- Notre système de santé aujourd'hui. C'est quoi, c'est combien ?
- En finir avec le trou de la sécu
- L'Etat et le gouvernement responsables
- La remise en cause de notre assurance maladie
- Les propositions du G10-Solidaires

Coup de force du gouvernement !

Le gouvernement devait présenter mercredi 17 mars en Conseil des ministres un projet de loi lui permettant de légiférer par ordonnances sur l'assurance-maladie.

Ce projet de loi « d'habilitation » devrait lui permettre, sous prétexte de « simplification du droit », d'avoir les mains libres pour modifier en profondeur l'organisation de l'assurance-maladie et ses relations avec les pouvoirs publics, en évitant tout débat au Parlement.

Quel sens peut donc avoir aujourd'hui la concertation organisée par le gouvernement ?

Il s'agit de toute évidence d'occuper la galerie pendant que les choses sérieuses se passent ailleurs.

Cette concertation en trompe l'œil n'a qu'une fonction, anesthésier les esprits alors que, dans le même temps, le gouvernement se donne les moyens de passer en force.

Dans cette situation, il importe plus que jamais de préparer les conditions d'une large mobilisation unitaire pour défendre et améliorer la Sécurité sociale. Il est de la responsabilité du mouvement syndical de proposer très rapidement des échéances d'action qui permettent de créer les rapports de force nécessaires.

Pour sa part, l'Union syndicale G10 Solidaires met en débat, comme première étape vers un mouvement d'ensemble, la proposition d'une grande journée de manifestations un samedi dans toutes les villes de France

DE L'ART ... OU DU COCHON

La menace qui planait sur les enseignements artistiques depuis déjà quelques années deviendra réalité dès la rentrée prochaine pour les établissements volontaires, en 2005 pour tous : le BO n°40 du 30 octobre 2003 présente en effet l'optionnalisation des disciplines artistiques (Education musicale et Arts plastiques) en classe de 3ème. De quoi s'agit-il ? Sous couvert de diversification en 3ème, ces enseignements seront remplacés par des options (Arts visuels, Arts du son, Arts du spectacle vivant et Histoire des Arts), dont les contenus, qui ne sont pas clairement identifiés, dépendront d'enseignants volontaires non spécialistes ou d'intervenants extérieurs : finie la culture artistique commune, finis les profs spécialistes, finis les programmes nationaux et avec eux la prise en compte des disciplines artistiques au brevet des collèges. Désormais les élèves qui choisiront l'une de ces options (2H/semaine) ne bénéficieront plus des cours d'Education musicale et d'Arts plastiques. Tandis que nos ministres, toujours experts en communication, continuent de prôner la reconnaissance et la valorisation des disciplines artistiques, leurs mesures sont d'une toute autre nature et il semble que la poursuite du processus soit envisagée ultérieurement pour le niveau 4ème.

Par ailleurs la possibilité d'une valence artistique vient d'être créée par décret. Dorénavant, un prof peut avoir une valence « cinéma » ou « théâtre ».

On imagine aisément quelles seront les motivations et les projets artistiques des profs en sous-service qui verront dans cette valence l'opportunité de rester à plein temps dans un seul établissement. On peut craindre que de « grands animateurs » se substituent aux enseignements spécialistes des disciplines. On n'ose imaginer la suite... Les profs volontaires devront-ils « vendre » leur projet ? Qu'advient-il des profs d'Education musicale et d'Arts plastiques qui ne seront pas choisis ? Et si la culture commune a si peu d'importance dans cette école, à quand le choix de continuer ou non les maths ou le français ?

Avec cette mesure c'est un nouveau pas vers l'école à la carte qui vient d'être franchi, une école des disparités, sources d'inégalités.

LA DECENTRALISATION C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La loi de décentralisation contre laquelle nous nous sommes battus au printemps 2003 va être votée au parlement. Le gouvernement est aujourd'hui affaibli et sa politique massivement rejetée. Il est urgent de relancer la lutte pour, cette fois, le faire céder !

Réagissons !

Le vote sur l'ensemble de la loi, initialement prévu début mars, a été reporté au 7 avril. Le Sénat devrait reprendre le texte en seconde lecture avant cet été pour qu'il soit adopté de manière définitive à l'automne. Il est urgent de se mobiliser !

La loi de décentralisation c'est non seulement le transfert des personnels ATOSS et la privatisation des services qui en découlent mais aussi :

- le transfert progressif de l'ensemble des personnels (laborantins, administratifs, Conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, infirmiers, médecins, enseignants, conseillers principaux d'éducation...);
- le renforcement des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale);
- l'explosion des impôts locaux;
- l'autonomie des chefs d'établissements en ce qui concerne les rémunérations;
- l'éclatement de l'Education Nationale.

Le gouvernement veut, dans un premier temps, virer les ouvriers.

Le 3 mars, l'assemblée nationale a voté en première lecture le transfert aux collectivités territoriales de 95 000 ouvriers actuellement titulaires de l'Education Nationale.

L'autonomie des établissements et les réseaux d'écoles sont les armes de cette décentralisation !

Dans le cadre de la décentralisation il est prévu le renforcement du rôle

des collectivités territoriales (notamment des EPCI). Cela permettra la mise en place des réseaux d'école :

- regroupement de 25 à 30 classes;
- économie sur postes et moyens;
- renforcement de la hiérarchie de proximité;
- menaces pour l'école maternelle.



La décentralisation c'est la privatisation.

Dans un premier temps, les ouvriers travaillant dans les collèges et les lycées seraient transférés dans les collectivités territoriales. Ensuite, il sera très facile en supprimant un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, comme le prévoit le gouvernement, de privatiser l'entretien des bâtiments, le chauffage, la restauration et le gardiennage. Le gouvernement ne s'en cache pas, la décentralisation est d'abord une mesure budgétaire, visant à réduire les dépenses de l'Etat, en diminuant le nombre de fonctionnaires. Mais, c'est aussi l'alignement de la gestion de l'Education Nationale sur une logique libérale : le modèle du contrat individuel devient la référence (contrat personnel avec le chef d'établissement, contrat des élèves avec l'établissement, contrat des établissements avec l'Etat).

Rien à gagner pour les personnels.

Ce serait une illusion de croire que les ouvriers auraient quelque chose à gagner en étant rattachés à la fonction publique territoriale, leur statut sera remis en cause :

- leurs conditions de travail et leur nombre dépendront de la richesse ou de la pauvreté de la collectivité locale qui les emploie;
- leurs pensions de retraite ne seront plus financées par le budget de l'Etat mais par des caisses de retraite;
- leurs congés seront diminués de 9 à 5 semaines;
- leur droit à la mutation - donc le mouvement - sera supprimé;
- ils seront confrontés à deux chefs : celui de l'établissement et celui de la collectivité locale;
- ils pourront tourner sur plusieurs établissements ou services ... ceci avant qu'ils ne soient liquidés ! Déjà, dans bien des secteurs, la restauration, le nettoyage, et les travaux sont réalisés par des entreprises privées employant des personnels précaires travaillant à temps partiel et surexploités.

Beaucoup à perdre pour toutes et tous !

- c'est un service public réduit et la remise en cause de la gratuité;
- ce sont les tarifs de la cantine augmentés;
- c'est l'augmentation des impôts locaux;
- c'est un traitement inégal selon la richesse de la région;
- c'est l'éclatement de la communauté éducative réduite aux élèves et aux professeurs.

Pour SUD Education cette loi de décentralisation est une mise sous tutelle, par le patronat local et les élus, de l'école de la maternelle à l'université. C'est inacceptable !

Contre la décentralisation !!!

Le BO sur la préparation de la prochaine rentrée vient de sortir ! Pour tous ceux qui n'ont pas voulu laisser la chaise vide durant le grand débat...

Le ministère de l'Education ne se donne pas la peine de faire croire que le grand débat sert encore à quelque chose. Il n'attend pas « les résultats ». Il prépare sa rentrée.

Voici les priorités de la cuvée 2004-2005 : que du vent.....

- développer une démarche stratégique à tous les niveaux de pilotage de la politique éducative
- atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires du système éducatif
- faire vivre les valeurs de l'école et responsabiliser les élèves.

On a bien des ambitions à l'Education Nationale (l'est-elle encore ?). Je n'en citerai que deux : améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux à la fin de l'école primaire, notamment dans les domaines de la lecture et de l'écriture puis réduire fortement le nombre de jeunes sortant du système éducatif sans qualification. Mais dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il faudra surtout se serrer la ceinture tout en étant mieux que les autres!!! Effectivement, on peut constater à la lecture de ce BO, qu'on parle plus d'argent que de projets dans lesquels les élèves seraient pris en compte.

On parle aussi d'intégration des handicapés, mais le veut-on vraiment ? Les auxiliaires de vie qui les accompagnent sont souvent des emplois précaires et peuvent à tout moment trouver (heureusement pour eux !) une voie plus stable. L'élève devra alors se débrouiller en attendant un remplaçant...

En ce qui concerne les co-psy, lorsqu'on lit : qu' « *En renforçant la cohérence du service public d'in-*

formation et d'orientation dans la diversité de ses composantes, il s'agit d'assurer, à l'échelle régionale, la meilleure réponse à l'ensemble des usagers. », on peut craindre pour leur futur malgré le recul du gouvernement au printemps dernier.

Le désengagement de l'état se concrétise aussi avec les Contrats Educatifs Locaux (déjà mis en place) qui « *doivent devenir le cadre fédérateur des actions éducatives partenariales complémentaires à l'école* » Par ailleurs, on se réjouit d'une diminution relative du nombre de faits de violence dans les écoles et les établissements scolaires (merci Sarkozy !). On veut continuer dans ce sens dès l'école primaire puis, au collège comme au lycée, avec les programmes d'éducation civique. Il faudra surtout rendre les élèves acteurs de leur implication dans la vie de la cité et bien sûr, soutenir leur engagement grâce au programme "Envie d'agir" (site, bien sûr ! <http://www.enviedagir.fr>).

Autonomie des établissements, économies du gouvernement !

Cette autonomie, il est bien précisé, « *qui ne se confond pas avec la nécessaire liberté pédagogique des maîtres, ne peut être exercée individuellement par chaque enseignant* », va de pair avec le contrôle des enseignants. Le chef d'établissement pourra, à sa guise, choisir l'offre de formation, la constitution des classes, des emplois du temps et d'autre part, au niveau des équipes pédagogiques, constituer les groupes d'enseignants d'un même cycle, d'une même classe, d'une même discipline, d'une même filière, « *le travail en équipe* » étant « *le corollaire de la mise en œuvre de l'autonomie* » – On rappelle que dans le second degré, les textes réglemen-

taires précisent déjà de nombreuses possibilités de souplesse horaire dans l'emploi des moyens qui leur sont alloués : TPE, IDD... (c'est plutôt une réduction horaire...) Désormais, on proposera la même chose pour l'enseignement artistique !!! « *C'est dans ce même esprit que peut être expérimentée une diversification des enseignements artistiques en classe de 3^{ème}* ». Autres « *libertés* » quant au mode d'organisation des cours. Exemple : en collège et lycée, regroupement LV1 et LV2, en lycée professionnel, organisation liée à l'annualisation des horaires figurant dans les référentiels...

A part cela, qu'a-t-on prévu ?

Ainsi, **pour le premier degré**, l'objectif est de développer les réseaux d'école dans le cadre de l'intercommunalité. Il faudra parvenir à 600 en 2006-2007. Bien sûr, on parle d'illettrisme : on demande aux enseignants « *d'améliorer l'efficacité pédagogique en lecture et en écriture* », on propose des outils, de l'aide « *à l'évolution des pratiques pédagogiques* ». Mais peut-on faire des miracles dans des classes surchargées ? On propose une nouvelle évaluation en CE1 « *qui ne visera qu'un nombre limité d'élèves* » (il y en a déjà en CE2 !) on est même prêt à prendre en charge les troubles du langage avec des maîtres supplémentaires alors qu'on réduit les postes ! En primaire, on n'oublie pas de prendre en compte les usages des TIC dans les enseignements, en valorisant les équipements des écoles et des établissements et en facilitant la préparation des niveaux 1 et 2 du B2I. Oui, mais avec quel personnel ?

Pour le second degré là encore, on parle d'économies « *les académies doivent procéder aux ajustements de structures que nécessitent les évolutions démographiques, socia-*

les et territoriales ainsi que l'évolution des moyens disponibles ». On va inciter les établissements à rationaliser les options afin de pallier « certaines dérives concernant les enseignements optionnels ». Selon l'option choisie, on ira à tel ou tel établissement. Pourquoi n'a on pas pensé à supprimer les IDD ou autre TPE qui enlèvent des heures d'enseignement ? Au collège, en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle, on essaiera, de « rendre plus lisibles et plus cohérents les ensembles : "enseignements artistiques", "dispositifs transversaux", "activités complémentaires" ». Concrètement, on va inciter, en troisième, de proposer un choix entre les deux matières artistiques. En revanche, on proposera la découverte des métiers et des professions « comme composante de la culture scolaire ». Le terme culture prend un autre sens désormais : merci le Medef. Il faut dire que l'école devient un collaborateur de l'entreprise avec les dispositifs en alter-

nance en 4^{ème} et 3^{ème}, on enverra les élèves en lycée professionnel ou en entreprise pour une période, soit disant pour « remédier à leurs difficultés afin de prévenir l'échec scolaire ». Ce projet, qui date, ne l'oublions pas d'Allègre, n'a pas avancé puisque, pour les aspects réglementaires, rien n'est encore défini. Eh oui, il est toujours en cours de préparation !

Dans l'enseignement professionnel aussi, on parle de « partenariat avec les collectivités locales et les milieux professionnels » La valorisation de la voie professionnelle doit être poursuivie.-On favorisera des actions qui permettent de développer l'esprit d'entreprendre ! On propose même un site : <http://www.entrepreneuriat.net>. Tout doit être fait pour que l'ensemble des lycées professionnels et d'enseignement technologique prétendent au label « lycée des métiers », mais pour cela, il faudra être performant car il ne pourra être décerné « qu'à des établissements dont le dynamisme et la volonté de respecter le cahier

des charges manifestent l'adhésion à cette démarche ». On vise enfin à réduire de 10 000 par an les élèves sortis du système scolaire sans diplôme, mais ce sera au bénéfice du Medef.. On fera appel au bénévolat pour les élèves en difficulté d'insertion dans le milieu professionnel (opérations de parrainage). Cela va consister à les « accompagner » dans leurs recherches de stages ou de premier emploi, par des parrains bénévoles issus du milieu économique.

Ainsi l'état pourra construire de bons citoyens prêts à l'emploi (s'il y en a !), dociles... Les entreprises n'auront plus qu'à se servir et surtout consommer des salariés et les jeter lorsqu'elles n'en auront plus besoin. C'est pourquoi, il a prévu une formation à vie. L'esclavage n'est toujours pas aboli, nous le savons, au contraire, grâce à l'état, le Medef va pouvoir le développer. Réveillons-nous : ils sont devenus fous!

Casse des statuts et fin de l'enseignement professionnel scolaire

Alors que tous les projecteurs étaient dirigés sur le « Grand débat sur l'école », le Ministère a engagé une série de négociations avec les organisations syndicales majoritaires. Les thèmes abordés démontrent que le contenu de la réforme à venir est déjà orienté dans le sens de la casse des garanties collectives, que cela soit celle des personnels comme celles des usagers.

Fin 2003, se sont tenus au Ministère des Groupes de Travail sur 5 thèmes :

GT1 : « Les débuts de carrière des enseignants »

GT2 : « Diversifier les modalités d'enseignement et élargir le champ d'intervention des enseignants »

GT3 : « Dispositifs de respiration ou de réorientation professionnelle »

GT4 : « Le suivi et l'aide aux enseignants en difficultés »

GT5 : « L'aménagement du temps de travail »

3 de ces groupes de travail ne sont que des gadgets venant compléter ce qui constitue le point fort des propositions avancées par le Ministère : le GT2 et le GT5 qui posent clairement la question de la modification radicale des statuts et de la finalité de l'Education Nationale.

***Annualisation, flexibilité, adaptabilité, mobilité, casse des statuts...
le MEDEF une nouvelle fois se frotte les mains !***

Extrait du point de synthèse de ces groupes de travail : concernant l'organisation du temps de travail et les déroulements de carrière : « aménagement des fins de carrière du fait de l'allongement prévisible de la durée d'activité. » Toutes celles et tous ceux qui ont fait grève en mai-juin 2003 sont rassurés ! Tout est prévu pour aménager les fins de carrières des enseignants qui devront travailler jusqu'à 70 ans !!!

International : Luttés dans l'Education !

En Equateur

Les professeurs, regroupés dans la UNE, se sont mis en grève reconductible à partir du 18 novembre 2003. Ils l'étaient déjà au mois de mai (13-05). Leurs revendications : ils demandent une augmentation de vingt dollars et des moyens pour avoir le matériel scolaire qui fait défaut : « Il n'y a pas de craies, il n'y a pas de crayons ». A la mi-décembre, certains entament une grève de la faim. Au fil des jours, d'autres enseignants, étudiants voire même un élu, rejoignent ces grévistes dans leur détermination. Malgré les menaces de sanction de la part du ministre de l'éducation si les professeurs ne retournent pas travailler le 5 janvier, le président de la UNE est prêt à durcir l'action. Il réclame une augmentation à 60\$ du salaire de base. Le 30 décembre fin de la grève. Accord avec le gouvernement : augmentation de 10 \$ et une prime mensuelle de 20 \$ en 2004 puis une augmentation de 5 \$ et une prime mensuelle de 15 \$ en 2005.

Reprise du travail le 5 janvier, les enseignants restent vigilants. La UNE informera, ces prochains jours, des nouvelles actions à mener si le gouvernement ne paye pas les retards de salaire et les augmentations promises. Le ministre de l'Education, tout en avouant son incapacité à tenir ses engagements, rappelle que la Constitution prévoit l'incarcération pour ceux qui suspendraient les cours. Les enseignants, dans ce pays ne sont pas les seuls à souffrir des retards de salaire. Les professionnels de la santé subissent le même sort. Ils se sont mis en grève ce lundi. Il y a quelques semaines, ils avaient posé un jour de grève en guise d'avertissement, en vain. Leur action risque de se radicaliser. D'autres secteurs se sont aussi mis en grève : travailleurs pétroliers, électricité, municipaux...

En Algérie

Au même moment, les enseignants algériens étaient aussi en grève.

Comme en Equateur, le gouvernement menace de poursuites judiciaires si les enseignants ne reprennent pas le travail. Malgré cela ceux-ci maintiennent la pression.

Le 24 novembre, des radiations de milliers d'enseignants restera gravée dans la mémoire collective des Algériens comme une journée noire qui a enclenché une répression terrible contre des dizaines de milliers d'enseignants qui

revendiquaient un droit. Le 10 décembre, 22 délégués ont été traduits devant le tribunal, les sanctions administratives continuent à être appliquées, les primes ponctionnées. Le Cnapest (le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique), signe alors un accord renonçant ainsi aux poursuites des actions mais permettant de lever toute sanction contre les enseignants. Cependant, deux professeurs n'ont pas pu reprendre leur travail : le secrétaire général du Conseil des lycées d'Alger (CLA) et un membre du bureau national, leur position étant plus radicale que celle du Cnapest. Le Cla maintient la mobilisation au niveau d'Alger et d'autres actions seront programmées. Une journée de grève était organisée au mois de janvier, ajoutée aux deux jours déjà programmés pour les 17 et 18 février, date de la comparution des 22 enseignants devant la justice.

En Allemagne aussi.

En novembre, un mouvement contre les coupes budgétaires et les frais d'inscriptions est parti d'une Université de Berlin et a gagné d'autres villes et Länder. Comme en France et dans la suite logique du processus de Bologne, c'est tout le système éducatif qui est visé avec comme première conséquence programmée l'augmentation sensible des frais d'inscriptions aux universités (avec la mise en place de l'équivalent du LMD) et donc une sélection qui se fera par l'argent. Par contre, les difficultés d'une construction d'un mouvement national de grande ampleur, résident dans le fait qu'il n'y a pas de politique à priori

"fédérale" en la matière : chaque Land fait ce qu'il veut au niveau éducatif (conséquence ultime d'un système de décentralisation des moyens et des pouvoirs). Il semble, néanmoins, que tous ces derniers veulent la même chose : restreindre les droits à la formation (gratuite) pour tous. Des actions (occupations de locaux, manifestations...) sont déjà prévues au moins jusqu'en avril. Mais les étudiants allemands portent également d'autres revendications à propos de la réforme du système de santé (même logique que la réforme engagée par Mattei), de la précarisation accrue du monde du travail et de la société en général et articulent leurs actions de manière à privilégier les action interprofessionnelles, comme par exemple avec certains ouvriers de la métallurgie (IG Metall) avec ce slogan « pour économiser nos forces, agissons tous ensemble ! ».



Répression et criminalisation de l'action syndicale !

Poursuivant les actions des mois de mai-juin 2003, une soixantaine de manifestants (personnels de la DDE, de l'Education Nationale, paysans, intermittents...) ont décidé d'organiser un sit-in pacifique pour immobiliser le Tour de France le 15 juillet 2003 entre Rians et Pourrières (Var).

Les gardes mobiles sont intervenus avec force utilisant copieusement les gaz lacrymogènes, tirant violemment les manifestants vers le bord de la route. Dans la cohue, un garde mobile a eu accidentellement la joue écorchée (aucun jour d'ITT). Sur le moment, le caractère involontaire de ce coup était reconnu par tous (gendarmes et manifestants). Comment expliquer alors la plainte déposée quelques jours

plus tard autrement que par la volonté délibérée de réprimer le mouvement social ?

Le 17 décembre 2003, Roger Gimenez, militant CGT, comparait pour "coups et blessures volontaires sur militaire et rébellion". Le 7 janvier 2004, le juge suis la réquisition du procureur. Le verdict est rendu d'un ton froid et méprisant : 2 mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende. La sanction est démesurée, pour une écorchure involontaire !!!

En organisant le recul des libertés et la criminalisation de l'action syndicale, la police et la justice, à la botte du gouvernement **Chirac-Raffarin-Sarkozy**, veulent nous arrêter, nous empêcher de lutter contre la régression sociale généralisée. En vain, nous ne nous laisserons pas intimider !

Commission Ecole & Mondialisation Capitaliste

Fédération des Syndicat SUD Education

Ça devait bien arriver...

Le MEDEF pousse les feux. Pourquoi s'en priverait-il ? Il siège es qualités au sein même du gouvernement, est hégémonique dans les médias et peut se féliciter de trouver des oreilles complices dans les plus hautes sphères de l'administration. Quand le rapport de forces lui paraît favorable, il ne manque pas une occasion d'avancer ses pions. Sur le terrain scolaire, par exemple, comme en témoigne la charte signée le 28 novembre 2003 par le MEDEF de Poitou-Charentes et l'Académie de Poitiers. MEDEF et Poitou, ça nous évoque bien quelque chose d'ailleurs, Seillière plus Raffarin : un attelage qui a déjà fait ses preuves...

Disons le crûment : ils n'y sont pas allés de main morte. Ce qu'ils officialisent, c'est la naissance d'un partenariat permanent entre les patrons et l'Education nationale. Le projet est sans ambiguïté : préparer « les modalités d'adaptation de la formation professionnelle liées aux évolutions technologiques et économiques. » Des esprits chagrins parleront peut-être d'*i n s t r u m e n t a l i s a t i o n* de l'enseignement... En tout cas, le MEDEF se chargera d'exposer les besoins des entreprises, de donner son avis sur les modifications des « structures pédagogiques » et, en toute objectivité, dispensera une information sur l'orientation des

jeunes. Les élèves et leurs parents ainsi mis en condition, nos deux complices pourront alors proposer des formations en alternance, inviter « des professionnels qualifiés (à) participer aux enseignements dans des secteurs spécifiques » et le MEDEF, toujours dévoué, « apportera son concours technique aux différentes actions d'évaluation et de validation, notamment en vue de la délivrance de l'enseignement technologique et professionnel. » Tout un programme, où le « notamment » en dit long sur les intentions patronales.



Et ce n'est pas tout. Généreux comme il sait l'être, il n'hésitera pas à donner un coup de main (désintéressé) pour la

« formation et l'information des enseignants (en particulier ceux des collèges ou de l'enseignement technologique et professionnel) et à la « conduite de projets innovants » avec les établissements. Pareil plan mérite d'être conduit de main ferme. Douze patrons à parité avec douze représentants de l'Académie vont s'y employer pour « définir les priorités », assurer « le suivi des projets » et « impulser et piloter les orientations stratégiques. » Pas moins. A cette fin, il sera assisté d'un Comité technique, tout aussi paritaire (des « acteurs de terrain » venus des entreprises et de l'Education) qui sera chargé de mettre en musique les directives patronales.

Ce document signe ainsi l'entrée officielle du MEDEF dans l'Education et la mort programmée du service public. Choix des filières, contrôle des contenus et des méthodes, mise sous tutelle des enseignements, délivrance des diplômes... cette expérience pilote préfigure ce que sera demain l'école néolibérale. Elle étonnera seulement ceux qui ont oublié les multiples avertissements généreusement prodigués par le patronat dans ses publications. « La formation initiale... (doit) s'ouvrir davantage sur le monde de l'entreprise. Il importe de tisser des relations plus étroites entre l'Ecole et l'entreprise pour pouvoir partager une vision commune du monde du travail. » (*La compétence professionnelle, enjeu stratégique* – Cahiers du MEDEF-2002).

Eliminer le travail des enfants ? Fastoche !

Un groupe de dangereux subversifs genevois, l'Organisation Internationale du Travail, vient de publier (3-02-04) un rapport qui chiffre le coût de l'élimination du travail des enfants dans les « pays en développement » — comme ils disent.

L'OIT a prévu un plan sur 20 ans pour redonner une enfance, et notamment une scolarité, aux 182 millions de travailleurs de moins de 14 ans actuellement estimés. Ce plan inclut la construction d'écoles, la formation des enseignant(e)s, et une allocation aux parents pour compenser la perte de revenus.

Coût total sur 20 ans : 760 milliards de dollars, soit **38 milliards par an**. Sur la même période annuelle, les pays concernés consacrent **1000 milliards de dollars** au remboursement des intérêts de la dette extérieure (chiffre pour l'année 2000).

Il suffirait donc que les organismes financiers internationaux (FMI, Banque Mondiale) et les grandes banques privées consentent une remise de dette minimale pour financer ce plan. Rappelons encore que l'expression « remise de dette » est ici trompeuse : la dette initiale elle-même a déjà été remboursée plusieurs fois, ce qui n'empêche pas les intérêts cumulés de continuer à courir...

Alors, puisque c'est si fastoche et si bon marché d'éliminer le travail des enfants, ça va se faire, c'est sûr, non ?

Se syndiquer à SUD

Un syndicat qui rassemble toutes les catégories de personnels de L'Éducation, enseignants et IATOSS, titulaires et non titulaires

Bulletin d'adhésion

A retourner à SUD Education 83
BP 50024 - 83951 LA GARDE Cedex

Nom

Prénom

Adresse personnelle
Code Postal Ville

Téléphone : E-mail :

Etablissement d'exercice

Corps

Adresse professionnelle :

Montant de la cotisation
Versée en 1, 2 ou 3 versements

A, le

Signature :



La cotisation peut être fractionnée en 1, 2 ou 3 versements. Faire autant de chèques que de versements. Ils seront mis à l'encaissement le 5 du mois indiqué. Chèque à l'ordre de SUD Education 83

Cotisations 2003-2004

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 609,80 €	4,57 €	+ de 1905,61 €	175,32 €
+ de 609,80 €	15,24 €	+ de 1981,84 €	187,51 €
+ de 838,47 €	45,73 €	+ de 2058,06 €	199,71 €
+ de 914,69 €	53,36 €	+ de 2134,29 €	211,90 €
+ de 990,92 €	60,98 €	+ de 2210,51 €	224,10 €
+ de 1067,14 €	68,60 €	+ de 2286,74 €	237,82 €
+ de 1143,37 €	76,22 €	+ de 2362,96 €	251,54 €
+ de 1219,59 €	85,37 €	+ de 2439,18 €	265,26 €
+ de 1295,82 €	94,52 €	+ de 2515,41 €	280,51 €
+ de 1372,04 €	103,67 €	+ de 2591,63 €	295,75 €
+ de 1448,27 €	112,81 €	+ de 2667,86 €	311,00 €
+ de 1524,49 €	121,96 €	+ de 2744,08 €	326,24 €
+ de 1600,71 €	132,63 €	+ de 2820,31 €	341,49 €
+ de 1676,94 €	143,30 €	+ de 2896,53 €	356,73 €
+ de 1753,16 €	153,97 €	+ de 2972,76 €	371,98 €
+ de 1829,39 €	164,64 €	+ de 3048,98 €	387,22 €

Salaire supérieur à 3125,20€ ajouter 30 € par tranche de 153 €

éducation SUD 83

Bulletin d'information de
SUD Education 83

n° 6

Trimestriel n° 6
Mars - Avril - Mai 2004

Imprimé par le C.A.T. Paul Arène
Directrice de la publication : Gema Martinez
Prix : 1 € - Abonnement 3 € / an
N° CPPAP : 0208 S 06377

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

L'éducation n'est pas une marchandise

SUD Education 83

BP 50024
83130 LA GARDE Cedex
Tél 06 65 01 66 68
Mél : contact@sudeduc83.org
Site : www.sudeduc83.org

Sommaire

Page 1 : Edito
Page 2 : Santé - Enseignements artistiques
Page 3 : Contre la décentralisation
Page 4 : BO - Préparation de la prochaine rentrée
Page 5 : Enseignement professionnel
Page 6 : International - Répression syndicale
Page 7 : Ecole & Mondialisation Capitaliste
Page 8 : Bulletin adhésion

Union
syndicale G10
Solidaires 83